



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 27 janvier 2017

N° 2017-66

### Convocation du 20 janvier 2017

Aujourd'hui vendredi 27 janvier 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

#### ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Alain DAVID, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel HERITIE, M. Max COLES, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHaire, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Marie-Hélène VILLANOYE.

#### EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC  
M. Michel DUCHENE à Mme Anne WALRYCK  
M. Jean TOUZEAU à M. Michel HERITIE  
M. Michel VERNEJOUL à Mme Béatrice DE FRANÇOIS  
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA  
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA  
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Gérard CHAUSSET  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Didier CAZABONNE  
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX  
Mme Michèle FAORO à Mme Josiane ZAMBON  
Mme Florence FORZY-RAFFARD à M. Nicolas FLORIAN  
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Bernard LE ROUX à M. Gérard DUBOS  
M. Alain SILVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOYE  
Mme Gladys THIEBAULT à Mme Zeineb LOUNICI  
M. Serge TOURNERIE à Mme Christine BOST  
M. Thierry TRIJOULET à M. Alain ANZIANI

#### PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET jusqu'à 12h10  
M. Kévin SUBRENAT à M. Max COLES jusqu'à 10h05  
M. Erick AOUIZERATE à Mme Maribel BERNARD à partir de 11h05  
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Chantal CHABBAT de 10h55 à 12h35  
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET de 10h15 à 11h55  
M. Jean-Louis DAVID à M. Philippe FRAILE MARTIN jusqu'à 10h  
Mme Michèle DELAUNAY à M. Alain DAVID à partir de 12h35  
M. Vincent FELTESSE à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h35  
M. Marik FETOUEH à Mme Anne BREZILLON à partir de 11h50  
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 12h15  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN à partir de 12h05  
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF jusqu'à 10h35  
Mme Marie RECALDE à Mme Emmanuelle AJON jusqu'à 10h25 et à partir de 12h25

#### EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 27 janvier 2017</b>  Direction générale Haute qualité de vie Direction énergie écologie et développement durable	<b>Délibération</b>  <b>N° 2017-66</b>
--	---	--

---

**Protocole entre Bordeaux Métropole et le Plan urbanisme construction architecture (PUCA)  
concernant le programme d'expérimentation « Approches globales des rénovations énergétiques des  
logements privés » - Décision - Autorisation - Signature**

---

Madame Anne WALRYCK présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

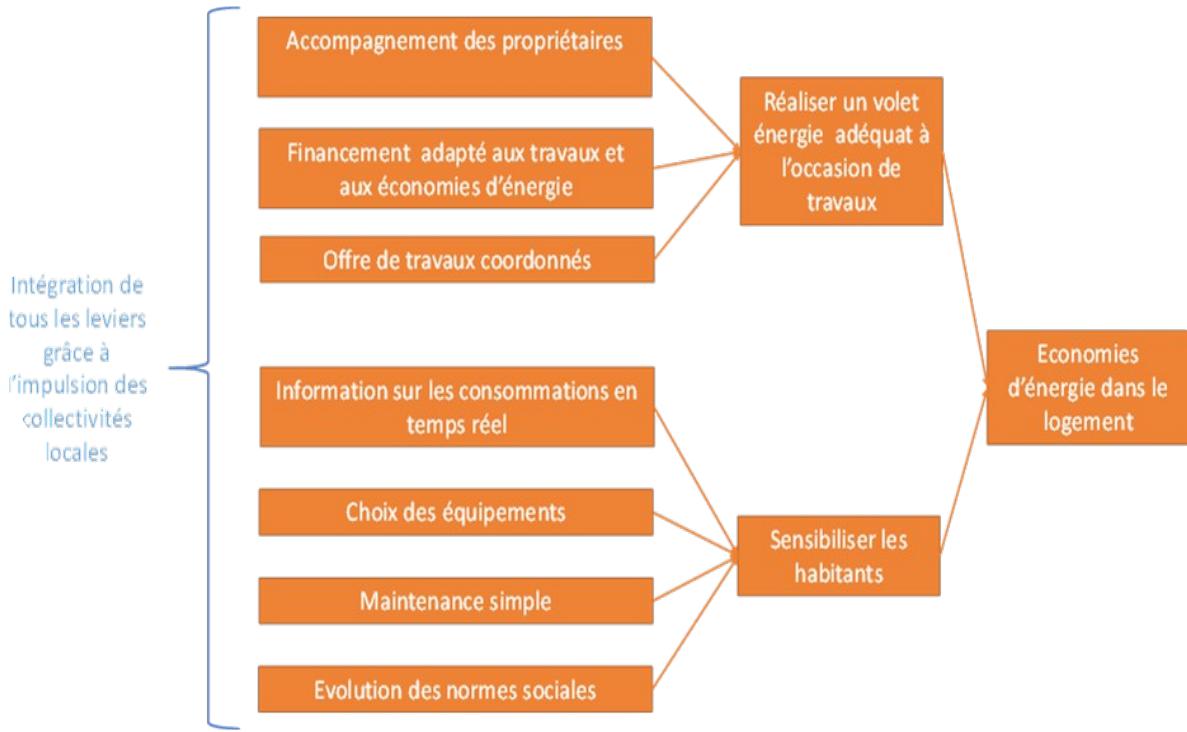
**Présentation du Programme**

Le programme d'expérimentation « *approches globales des rénovations énergétiques des logements privés* » porté par le Plan urbanisme construction architecture (PUCA) vise à configurer puis à tester, par des opérations pilotes sur plusieurs territoires, des mécanismes d'incitation à la réalisation de travaux de rénovation énergétique par les ménages propriétaires de maisons individuelles et les copropriétés.

Il constitue un cadre permettant aux Conseils régionaux et Métropoles de :

- faciliter les expérimentations locales ;
- faciliter les échanges sur les pratiques locales et leur évaluation entre pairs, la mise en commun d'outils et le développement ;
- formuler des propositions pour une évolution du cadre national et/ou européen

Ce programme vise à favoriser l'expérimentation de nouveaux modes d'intervention des collectivités et de leurs opérateurs sur le marché des rénovations des logements (tendant vers le niveau « BBC Rénovation »), en intégrant tous les leviers possibles, dans l'objectif de maximiser l'envie et les capacités des particuliers à améliorer l'efficacité énergétique de leurs logements et ainsi optimiser les ressources publiques :



L'intervention des collectivités doit être guidée par l'impératif de susciter la confiance des ménages et de la conserver, d'autant plus qu'il s'agit de chantiers engageants pour les ménages eux-mêmes. La posture de tiers de confiance suppose une relation avec les ménages construite sur la durée, au-delà de la préconisation et la réalisation de travaux.

Il s'agit donc d'une approche globale que l'on peut qualifier de « Service intégré de rénovation énergétique<sup>1</sup> » (SIRE) ou de « Service coordonné de rénovation énergétique » (SCRE) dont l'un des principaux facteurs de succès réside dans l'intégration ou la coordination des dimensions : information – conseil – financement - décision - réalisation des travaux - suivi des consommations - mobilisation d'une offre qualifiée des professionnels du bâtiment, à coûts maîtrisés.

## Coordination du Programme

Le lancement puis le pilotage du Programme sont organisés sous la coordination du Plan urbanisme construction architecture (PUCA), service interministériel rattaché à la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN).

Le comité de pilotage du Programme réunit les collectivités participantes et toutes les institutions concernées : Services ministériels concernés, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), Agence nationale de l'habitat (ANAH), Caisse des dépôts, Banque européenne d'investissement, la Commission européenne, les autres membres du Programme de recherche et d'expérimentation sur l'énergie dans le bâtiment (PREBAT 2).

Le programme est animé par une série d'ateliers : depuis la sensibilisation des ménages et la communication, le conseil et l'accompagnement des ménages, l'aide au financement et à la réalisation des travaux jusqu'au suivi des consommations. Ces ateliers permettent de mettre en commun et de confronter pratiques et expériences de chacun.

## Participation de Bordeaux Métropole

<sup>1</sup> La dénomination de SIRE a été proposée dans le cadre des travaux du groupe de travail du Plan bâtiment durable sur les financements innovants de l'efficacité énergétique en 2012. Elle a été reprise par l'ARF dans les propositions remises au gouvernement en juillet 2013 « Rénovation énergétique du logement - Les Régions s'engagent pour un service intégré », puis a été reprise par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) pour désigner le contenu des prestations de service réalisées par les Plateformes locales de la rénovation énergétique des logements.

L'action de Bordeaux Métropole en faveur de la rénovation énergétique des logements privés, impulsée dès 2011 avec l'adoption du Plan climat énergie territorial (PCET) fixant l'objectif ambitieux de 9000 rénovations par an pendant 40 ans, ne se dément pas. Persévérant dans la dynamique lancée, avec la création de la plateforme de la rénovation énergétique de l'habitat « *Ma Rénov Bordeaux Métropole* » et une réflexion engagée sur la mise en œuvre de nouveaux outils tant financiers qu'organisationnels, réflexion engagée en 2014 dans le cadre du projet européen « *Infinite Solutions* »<sup>2</sup>.

Parce que le financement direct des projets par subvention ne permettra pas de répondre aux enjeux d'un déploiement massif de l'efficacité énergétique sur son territoire, Bordeaux Métropole va initier en 2017 et en parallèle au déploiement de sa plateforme de la rénovation énergétique de l'habitat privé, la préfiguration d'un opérateur de tiers financement de la rénovation énergétique. Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sera engagée au premier semestre 2017 afin de définir le véhicule juridique adapté, d'établir le *business plan* et d'arrêter l'offre technique et financière de cet opérateur.

Cet opérateur aura vocation à :

- se positionner comme ensemblier de compétences technique et financières,
- développer l'ingénierie financière de l'opération et proposer le cas échéant une offre de tiers financement,
- proposer aux clients des solutions de suivi et/ou de garantie de la performance énergétique à l'issue des travaux.

Ainsi, en s'impliquant dans ce programme d'expérimentation du PUCA, Bordeaux Métropole prendra pleinement part aux échanges lors des ateliers et travaillera en particulier sur l'organisation du contrôle des risques et des procédures de crédit des sociétés de tiers-financement, à la diversification des sources de financement à long terme grâce au développement des Obligations Vertes et à la présentation de ces travaux dans le cadre des Assises européennes de la transition énergétique. La participation de Bordeaux Métropole à ce programme lui permet en outre de solliciter l'appui financier du PUCA pour un montant de 8 400 €.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** la délibération n°2011/0084 du 11 février 2011 adoptant le Plan climat énergie territoire (PCET)  
**VU** la délibération n°2014/0443 du 11 juillet 2014 actant de la candidature de la Communauté urbaine de Bordeaux à l'AMI de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) relatif au déploiement local de plate formes de rénovation énergétique de l'habitat,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE** les engagements de Bordeaux Métropole en faveur de la rénovation énergétique des logements viennent nourrir la contribution aux actions du Programme d'expérimentation « *Approches globales des rénovations énergétiques des logements privés* » porté par le Plan urbanisme construction architecture PUCA (présenté en annexes),

## **DECIDE**

---

2 Bordeaux Métropole est depuis novembre 2013 impliquée dans un projet européen, piloté par Energy Cities, aux côtés notamment de Bruxelles, Riga, Delft, Stuttgart, Frederikshavn, Parme et Almeda .Il s'agit pour les villes apprenantes, dont Bordeaux fait partie, de bénéficier du retour d'expérience de villes tutrices, Delft et Bruxelles, pour mettre en place localement un dispositif de financement innovant de la rénovation énergétique de l'habitat privé. Sur la base des études menées en 2014, Bordeaux Métropole a défini une stratégie, qui repose sur deux outils complémentaires. En premier lieu, Bordeaux Métropole a décidé de mettre en place une plateforme locale de la rénovation énergétique (en partenariat avec l'Ademe). Cette plate-forme web est destinée à accompagner les ménages dans leur projet de rénovation, en leur fournissant toutes les informations nécessaires et en les mettant en contact avec les professionnels (du bâtiment et du secteur bancaire). Afin de faciliter l'avance de fonds pour les ménages plus modestes, Bordeaux Métropole a également intégré le dispositif de caisse d'avances, géré par le Crédit municipal de Bordeaux et InClté. Cette caisse d'avances répond au besoin de préfinancement pour les ménages qui n'ont pas à faire l'avance du montant des travaux, et constitue un levier économique pour les artisans.

**Article 1** : d'autoriser la participation de Bordeaux Métropole au programme d'expérimentation « *Approches globales des rénovations énergétiques des logements privés* ».

**Article 2** : d'approuver le programme d'expérimentation « *Approches globales des rénovations énergétiques des logements privés* ».

**Article 3** : de solliciter l'appui financier du PUCA à hauteur de 8 400 € pour la participation au programme d'expérimentation « *Approches globales des rénovations énergétiques des logements privés* ».

**Article 4** : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer le protocole ci-annexé ainsi que tout acte afférent.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 janvier 2017

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>8 FÉVRIER 2017</b>	Pour expédition conforme, la Vice-présidente,
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>8 FÉVRIER 2017</b>	Madame Anne WALRYCK